ID: 059-215903923-20251030-2733_2025-CC



Direction générale adjointe ressources Service de la commande publique Affaire suivie par : Chiarappa Lola Tel: 03 27 53 43 48

Mail: lola.chiarappa@ville-maubeuge.fr Marchés.publics@ville-maubeuge.fr

Maubeuge le 30/10/2025

SERVICE:

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DU MANEGE - SCENE NATIONALE TRANSFRONTALIERE.

MODIFICATION DU COEFF DE REVISION N°1

DECISION N° 2733 / 2025

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 37 du 5 juillet 2020, modifiée par la délibération n° 02 du 25 mars 2025, relative à la délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du conseil municipal en vertu des termes des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2194-6 qui traite d'un nouveau titulaire.

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché et ses avenants sur les travaux de réhabilitation du théâtre du manège.

Vu le marché de service 2021_109 conclu entre la Ville de Maubeuge et le titulaire du marché soit:

La société MATADOR représenté par Monsieur Olivier BOUREZ,

Que la mission a pour objet la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Manège – Scène nationale transfrontalière notifié le 31 janvier 2023,

Toute correspondance est à adresser à Monsieurle Maire Hôtel de Ville Place du Docteur Pierre-Forest BP80269 59607 Maubeuge Cedex Tél. 02 27 53 75 75 Fax 03 2753 75 00

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 059-215903923-20251030-2733_2025-CC

Considérant que la modification n°1 présentée n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché,

Que suite à une erreur matérielle à l'article 12.3 du CCAP, la formule de révision de prix est revue en ce sens : P = P0 * [0,15 + 0,85 * (lm/l0)].

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'un tel avenant peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

Article 1: La Ville de Maubeuge représentée par Monsieur le Maire, décide de signer la Modification 1 du marché de service 2021_109 relatifs au marché de maitrise d'œuvre pour la restructuration du manège – Scène nationale transfrontalière,

Cette modification, sans incidence financière sur le montant du marché a pour objet de modifier la formule de révision de prix : P = P0 * [0,15 +0,85 * (Im/I0)].

La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, Arnaud DECAGNY, décide de signer la modification n°1 du marché de service 2021_109.

<u>Article 2</u>: La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Article 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe,
- Notifiée aux différents titulaires du marché de la modification de l'article 1.

Monsieur le Maire,

Page 2 sur 2 DECISION N°2733/ 2025